



Cahier des charges du programme INNOVER

Objectifs :

- Soutenir des projets de recherche, développement, innovation pour des techniques et pratiques de gestion forestière adaptées au changement climatique.
- Contribuer à accompagner les transitions dans une vision globale de filière et de production de bois, adaptée à la demande de nos concitoyens et aux défis de demain.

Périmètre d'éligibilité

- 1. GEOGRAPHIQUE : projets situés sur les territoires de la France métropolitaine.
- 2. BENEFICIAIRES : structure incluant une activité de recherche et/ou développement et/ou innovation dans le domaine forestier.
- 3. TYPES DE PROJETS : toute expérimentation (ou conférence associée au projet de recherche) à caractère innovant et susceptible de présenter un intérêt pour le présent et le futur de la sylviculture, dans le cadre de forêts de plantation gérées durablement, produisant des bois français adaptés aux besoins de la société et donc aux marchés, et contribuant à maintenir le rôle majeur des forêts et de la filière bois dans l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Conditions de financement

- Aide accordée sous la forme d'une subvention.
- Compte tenu de la diversité des projets, le process de validation sera le suivant : un examen au cas par cas de chaque dossier par un comité technique, puis une validation ou un rejet par le Conseil d'Administration. Les critères de sélection des projets porteront sur :
 - la cohérence avec l'objectif de l'appel à projets, avec les missions et les éventuelles autres actions en cours du fonds ;
 - la qualité et l'impact du projet proposé ;
 - le pilotage et les partenaires du projet : expérience et compétence en RDI dans les secteurs de la filière forêt-bois.
- Plantons pour l'avenir doit être associé au suivi du projet et à la communication liée au projet.
- Points de vigilance : le projet ne doit pas être à but lucratif, il doit servir in fine l'intérêt général.



Cahier des charges du programme INNOVER

Candidature

Par lettre d'intention sous forme d'un mail adressé à Plantons pour l'avenir (contact@plantonspourlavenir.fr) fournissant au minimum les éléments suivants :

- Contexte et enjeux
- Objectifs recherchés
- Durée du projet, planning et méthodologie prévue
- Budget prévisionnel détaillé et participation demandée auprès de PPLA
- Indicateurs de résultats et types de remontées d'informations (exemples : compte rendu d'installation, compte rendu d'expérimentation, taux de survie des plants et/ou des arbres, rapports intermédiaires, rapports de synthèse, photos, etc.)
- Coordonnées du ou des porteur(s) du projet et pilote(s) du dossier s'il s'agit d'un programme avec plusieurs partenaires
- Mode d'organisation du projet : partenaires, fonctionnement du projet (comité de pilotage, le cas échéant avec quels membres, etc.)
- Mode(s) de communication prévue pour valoriser les résultats
- Mode de suivi du projet avec Plantons pour l'avenir (rendez-vous téléphoniques ou visio, participation aux Comités de pilotage, etc.)

La lettre d'intention devra comporter 3 à 5 pages environ. Le porteur de projet pourra ajouter des annexes s'il le souhaite.

Suivi et contrôles

Un suivi régulier du projet (tous les 3 à 6 mois) sera proposé par le porteur de projet. Si le projet s'étale sur plusieurs années, des bilans et des réunions intermédiaires seront effectués.

Le porteur s'engage en particulier à fournir une fiche synthétique de bilan du projet à la date de fin de la convention qui aura été signée.